

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

Date de dépôt de la demande :

N° de dossier :

**DEMANDE D'INSTALLATION DE PARASOL(S) A FOURREAU(X)**

*Affaire suivie par :*  
Service Domaine public  
38 Route de l'Hôpital  
Tel : 03 68 98 51 58  
[src\\_bvn@strasbourg.eu](mailto:src_bvn@strasbourg.eu)

<b>ETABLISSEMENT</b>	
Nom de l'enseigne	
Adresse	
Raison sociale	
N° SIRET	

<b>DEMANDEUR</b> <i>(Gérant de la société)</i>	
NOM	
Prénom	
Agissant en qualité de :	
E-mail :	
Téléphone :	

<b>Société chargée de la mise en place du matériel :</b>	
--	--

## DETAILS DU PROJET

### CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

NOMBRE DE PARASOL(S) : \_\_\_\_\_

	<b>Dimensions</b> ( <i>L x l x H</i> )	<b>Matériaux</b> ( <i>Type et circonférence du fourreau utilisé, système d'ancrage au sol...</i> )	<b>Coloris</b> ( <i>Réf. RAL de la toile et du mât</i> )
<b>PARASOL 1</b>			
<b>PARASOL 2</b>			
<b>PARASOL 3</b>			
<b>PARASOL 4</b>			
<b>PARASOL 5</b>			
<b>PARASOL 6</b>			

### PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Fiche de situation INSEE et extrait KBIS de la société
- Photographies en couleur de la façade actuelle de l'établissement
- Un croquis coté du projet avec ses dimensions exactes
- Une simulation de la future implantation du ou des parasol(s) dans leur environnement

## DEMANDE ET ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ gérant de l'enseigne \_\_\_\_\_ atteste sur l'honneur l'exactitude des pièces fournies et sollicite l'autorisation d'exécuter le projet présenté ci-dessous.

En cas de non conformité de mon installation au regard de la demande formulée, le matériel mis en place devra être retiré du domaine public sitôt la notification du constat établi et le domaine public devra être remis dans son état initial.

Je sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public et m'engage, en outre, à en acquitter les droits et taxes correspondant à la présente installation, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Fait à Strasbourg, le

Signature du demandeur

Signature de l'installateur

### **IMPORTANT :**

L'accord pour l'installation du ou des parasol(s) ne sera effective qu'à **réception de l'arrêté métropolitain** portant permission de voirie.

Dès réception, il vous appartiendra de **prévenir le Service des Voies publiques de la date d'installation du matériel.**

Votre contact :

**Catherine SPECHT**

Direction Mobilité, Espaces Publics et Naturels

Service des Voies Publiques

1, parc de l'Etoile

67076 Strasbourg Cedex

Tel : 03 68 98 50 00

[catherine.specht@strasbourg.eu](mailto:catherine.specht@strasbourg.eu)

**AVIS SERVICE DOMAINE PUBLIC**

**AVIS ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE**

FAVORABLE

FAVORABLE SOUS RESERVE DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :

DÉFAVORABLE

Agnès BLONDIN  
Architecte des Bâtiments de France  
Direction Régionale des Affaires Culturelles

**AUTORISATION D'INSTALLATION**

Arrêté Voies Publiques du :